



Bischof Simon, Thévoz Laurent

Bilinguisme durant la scolarité

Cosignataires : -

Date de dépôt : 28.11.17

DICS

Dépôt

Selon nos informations, les cycles d'orientation ne peuvent créer qu'un nombre limité de classes bilingues alors qu'il y a, en particulier proche de la frontière linguistique, une forte demande. L'exemple d'un CO de la ville de Fribourg ne pouvant proposer un enseignement en immersion qu'à $\frac{1}{3}$ des élèves ayant fait part de leur intérêt, nous a notamment été rapporté.

Nous nous posons dès lors les questions suivantes:

1. Pourquoi le nombre de classes bilingues est-il limité dans les CO et quels sont les critères qui conduisent à cette limitation ?
2. Quel est le coût additionnel annuel d'une classe bilingue par rapport à une monolingue et quels sont les facteurs de coûts additionnels qui interviennent ?
3. Quels sont les objectifs et les échéances que le Conseil d'Etat s'est fixé quant au nombre de classes bilingues dans les CO du canton ?
4. Quelles améliorations compte-t-il y apporter et comment pour concrétiser ses objectifs ?

D'autre part, les élèves qui reviennent dans le canton, après une année linguistique en première année d'un collège de Suisse alémanique, doivent passer 6 semaines en 1^{re} de collège avant de pouvoir éventuellement passer en deuxième année. Pendant ce temps, les élèves de 2^e avancent déjà dans le programme. Alors que les élèves partant à l'étranger après avoir obtenu une moyenne de 5 en troisième de CO ont la possibilité de directement commencer le collège en 2^e année.

5. Qu'est-ce qui explique cette différence de traitement, entre les élèves qui partent à l'étranger au CO et au collège ?
6. Ne serait-ce pas plus constructif que ces élèves commencent directement en deuxième et retournent en première après peu de temps s'ils et elles ont des difficultés avérées ?

A notre connaissance, cela ne concernerait que quelques cas.

—